

**Centre d'expertise international de  
Montréal en intelligence artificielle  
(CEIMIA)**

**États financiers  
au 31 mars 2024**

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 4  |
| États financiers                  |        |
| Résultats                         | 5      |
| Évolution de l'actif net          | 6      |
| Flux de trésorerie                | 7      |
| Situation financière              | 8      |
| Notes complémentaires             | 9 - 14 |
| Annexe                            | 15     |

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 2100  
4805, boulevard Lapinière  
Brossard (Québec)  
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux administrateurs de  
Centre d'expertise internationale de Montréal  
en intelligence artificielle (CEIMIA)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre d'expertise internationale de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.* <sup>1</sup>

Brossard  
Le 17 juin 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

# Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

|                                                                                                                 | <u>2024</u>      | <u>2023</u> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|
|                                                                                                                 | \$               | \$          |
| <b>Produits</b>                                                                                                 |                  |             |
| Contributions                                                                                                   |                  |             |
| Montréal International – organisme sans but lucratif (note 3)                                                   | <b>2 996 983</b> | 2 804 983   |
| Département de la Culture, des Médias et du Sport – gouvernement du Royaume-Uni (GRIP)                          | <b>16 795</b>    | 594 273     |
| Centre for AI & Climate Ltd (CAIC), société du Royaume-Uni sur la recommandation du gouvernement du Royaume-Uni | <b>67 169</b>    |             |
| Centre de recherches pour le développement international – gouvernement du Canada                               | <b>41 914</b>    | 204 502     |
| Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) – gouvernement du Canada                                | <b>39 000</b>    |             |
| Institut national de recherche en informatique et automatique – République française                            | <b>22 366</b>    |             |
| Société publique                                                                                                |                  | 60 000      |
| Revenus d'intérêts                                                                                              | <b>47 439</b>    | 6 129       |
|                                                                                                                 | <b>3 231 666</b> | 3 669 887   |
| <b>Charges</b>                                                                                                  |                  |             |
| Fonctionnement (annexe)                                                                                         | <b>125 277</b>   | 165 875     |
| Appui aux groupes d'experts du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA)                       | <b>1 223 243</b> | 1 397 560   |
| Sommet écosystème et PMIA                                                                                       | <b>1 508 367</b> | 790 832     |
| Projets CEIMIA                                                                                                  | <b>341 564</b>   | 283 387     |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                                                   | <b>85 045</b>    | 69 040      |
|                                                                                                                 | <b>3 283 496</b> | 2 706 694   |
| <b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>                                             | <b>(51 830)</b>  | 963 193     |

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

# Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

## Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

|                                                                 | <u>2024</u>            |                    | <u>2023</u>  |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------|--------------|
|                                                                 | <u>Investi en</u>      | <u>Non affecté</u> | <u>Total</u> |
|                                                                 | <u>immobilisations</u> |                    | <u>Total</u> |
|                                                                 | \$                     | \$                 | \$           |
| Solde au début                                                  | 326 029                | 2 002 219          | 2 328 248    |
| Excédent (insuffisance) des produits<br>par rapport aux charges | (85 045)               | 33 215             | (51 830)     |
| Investissement net en<br>immobilisations                        | 8 655                  | (8 655)            |              |
| Solde à la fin                                                  | 249 639                | 2 026 779          | 2 276 418    |

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

# Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

|                                                                                       | <u>2024</u>      | <u>2023</u>      |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                                       | \$               | \$               |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                                    |                  |                  |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges                          | (51 830)         | 963 193          |
| Éléments hors caisse                                                                  |                  |                  |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                         | 85 045           | 69 040           |
| Variations d'éléments du fonds de roulement                                           |                  |                  |
| Autres créances                                                                       | (77 176)         | 8 840            |
| Frais payés d'avance                                                                  | 9 647            | 1 632            |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement                               | 23 872           | (968 873)        |
| Apports reportés                                                                      | 340 180          | (94 148)         |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement                               | 329 738          | (20 316)         |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                                                     |                  |                  |
| Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (8 655)          | (228 619)        |
| <b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>                                  | 321 083          | (248 935)        |
| Encaisse au début                                                                     | 2 035 061        | 2 283 996        |
| Encaisse à la fin                                                                     | <u>2 356 144</u> | <u>2 035 061</u> |

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

# Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

## Situation financière

au 31 mars 2024

|                                                                  | <u>2024</u>      | <u>2023</u>      |
|------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                  | \$               | \$               |
| <b>ACTIF</b>                                                     |                  |                  |
| Court terme                                                      |                  |                  |
| Encaisse                                                         | 2 356 144        | 2 035 061        |
| Autres créances (note 5)                                         | 130 706          | 53 530           |
| Frais payés d'avance (note 6)                                    | 17 693           | 27 340           |
| Dépôts de loyer                                                  | 12 000           | 12 000           |
|                                                                  | <u>2 516 543</u> | <u>2 127 931</u> |
| Long terme                                                       |                  |                  |
| Immobilisations corporelles (note 7)                             | 249 639          | 326 029          |
|                                                                  | <u>2 766 182</u> | <u>2 453 960</u> |
| <b>PASSIF</b>                                                    |                  |                  |
| Court terme                                                      |                  |                  |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8) | 149 584          | 125 712          |
| Apports reportés (note 9)                                        | 340 180          |                  |
|                                                                  | <u>489 764</u>   | <u>125 712</u>   |
| <b>ACTIF NET</b>                                                 |                  |                  |
| Investi en immobilisations                                       | 249 639          | 326 029          |
| Non affecté                                                      | 2 026 779        | 2 002 219        |
|                                                                  | <u>2 766 182</u> | <u>2 453 960</u> |

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

\_\_\_\_\_  
Administrateur

\_\_\_\_\_  
Administrateur

# Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2024

---

### 1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, a pour objectif le développement responsable d'une intelligence artificielle (IA) fondée sur les principes d'éthique, de droits de la personne, d'inclusion, de diversité, d'innovation et de croissance économique. L'organisme a également comme mission de favoriser le développement des compétences en matière de développement responsable de l'IA parmi les différents intervenants de l'écosystème IA au Québec et au Canada. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'organisme a commencé ses activités le 27 avril 2020, soit à sa date de création.

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Constatation des produits

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

##### *Apports reçus sous forme de fournitures et de services*

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

# Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2024

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

|                         | <u>Périodes</u> |
|-------------------------|-----------------|
| Améliorations locatives | Durée du bail   |
| Équipement informatique | 2 ans           |
| Mobilier et agencements | 5 ans           |

#### *Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

### **Actifs et passifs financiers**

#### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### **Conversion des devises**

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

# Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2024

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Charges locatives

L'organisme constate les charges locatives selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'excédent des charges locatives constatées sur le montant à payer en vertu du contrat de location est présenté à titre de loyer à payer dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement au bilan.

#### Ventilation des charges

Le coût des activités de l'organisme se compose de différents frais, dont les frais liés aux ressources humaines et d'autres charges directement rattachées aux activités. L'organisme assume également un certain nombre de charges de fonctionnement général qui sont communes à l'administration de l'organisme et à chacune de ses activités.

L'organisme ventile ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année :

- Coût des salaires et des charges sociales : en fonction de la masse salariale des diverses activités;
- Coût des honoraires professionnels, des télécommunications et des fournitures de bureau : en fonction d'un taux d'utilisation pour les activités;
- Coûts des loyers : en fonction de la surface occupée.

### 3 - APPORTS – MONTRÉAL INTERNATIONAL

L'organisme a signé une entente de contribution avec Montréal International. Ce dernier s'est vu octroyer une subvention du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec d'un montant de 5 000 000 \$ qui vise à favoriser la création et le fonctionnement d'une organisation internationale basée à Montréal et œuvrant dans le domaine de l'intelligence artificielle, de même qu'une subvention d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada de 8 818 000 \$ qui vise à appuyer l'implantation à Montréal de l'organisme. Une portion de la subvention s'élevant à 612 070 \$ a été utilisée par Montréal International avant la signature de l'accord de contribution avec l'organisme en lien avec la mission et, en particulier, aux fins du processus de lancement officiel de l'organisme. Par conséquent, l'organisme recevra une subvention totalisant 13 205 930 \$ sur la durée de l'accord, qui se termine le 31 mars 2025, incluant le montant de 1 600 000 \$ encaissé en 2021, le montant de 2 666 983 \$ encaissé en 2022, le montant de 2 804 983 \$ encaissé en 2023 et le montant de 2 966 983 \$ encaissé au cours du présent exercice. Cette subvention est encaissée par l'organisme moyennant le respect de certaines conditions stipulées dans l'accord de contribution.

# Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2024

### 4 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Le montant total de charges provenant des salaires et charges sociales, des honoraires de consultants et professionnels et des autres charges de 1 391 874 \$ (1 145 849 \$ en 2023) a été ventilé comme suit :

|                                     | <u>2024</u>      | <u>2023</u>      |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
|                                     | \$               | \$               |
| Fonctionnement                      |                  |                  |
| Salaires et charges sociales        | 57 565           | 95 321           |
| Honoraires de consultants           | 408              | 23 974           |
| Honoraires professionnels           | 4 545            | 2 526            |
| Loyer                               | 3 342            | 3 150            |
| Autres                              |                  | 1 276            |
| Appui aux groupes d'experts du PMIA | 574 756          | 534 009          |
| Sommet écosystème et PMIA           | 481 449          | 251 641          |
| Projet CEIMIA                       | 269 809          | 233 952          |
|                                     | <u>1 391 874</u> | <u>1 145 849</u> |

### 5 - AUTRES CRÉANCES

|                                    | <u>2024</u>    | <u>2023</u>   |
|------------------------------------|----------------|---------------|
|                                    | \$             | \$            |
| Taxes à la consommation à recevoir | <u>130 706</u> | <u>53 530</u> |

### 6 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

|                               | <u>2024</u>   | <u>2023</u>   |
|-------------------------------|---------------|---------------|
|                               | \$            | \$            |
| Loyers                        | 7 671         | 6 770         |
| Assurances                    | 4 342         | 4 030         |
| Autres – avances aux employés | 5 680         | 16 540        |
|                               | <u>17 693</u> | <u>27 340</u> |

### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                         | 2024    |                              |                              | 2023                         |
|-------------------------|---------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
|                         |         | Amortis-<br>sement<br>cumulé | Valeur<br>comptable<br>nette | Valeur<br>comptable<br>nette |
|                         | Coût    |                              |                              |                              |
|                         | \$      | \$                           | \$                           | \$                           |
| Améliorations locatives | 337 212 | 127 578                      | 209 634                      | 277 077                      |
| Équipement informatique | 14 999  | 8 253                        | 6 746                        | 4 257                        |
| Mobilier et agencements | 57 787  | 24 528                       | 33 259                       | 44 695                       |
|                         | 409 998 | 160 359                      | 249 639                      | 326 029                      |

# Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2024

### 8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

|                                                | 2024           | 2023           |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                                | \$             | \$             |
| Comptes fournisseurs et charges à payer        | 48 251         | 46 003         |
| Salaires, vacances et charges sociales à payer | 101 333        | 79 709         |
|                                                | <u>149 584</u> | <u>125 712</u> |

Les sommes à remettre à l'État totalisent 17 284 \$ au 31 mars 2024 (15 144 \$ au 31 mars 2023).

### 9 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de projets du prochain exercice.

|                                                                | 2024           | 2023 |
|----------------------------------------------------------------|----------------|------|
|                                                                | \$             | \$   |
| Tides Foundation, organisme américain sur la recommandation du |                |      |
| Fonds de subventions de la communauté de Google                |                |      |
| Montant encaissé au cours de l'exercice et à la fin            | <u>340 180</u> |      |

### 10 - RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

#### Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, lequel découle des activités de fonctionnement.

#### Risque de change

L'organisme réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des apports et des charges libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en livres sterling et en euros. Au 31 mars 2024, l'organisme est exposé au risque de change en raison de l'encaisse libellée en livres sterling totalisant 33 422 \$ (16 711 \$ au 31 mars 2023) et des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement libellés en euros totalisant 8 377 \$ (9 748 \$ au 31 mars 2023).

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

# **Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)**

## **Notes complémentaires**

au 31 mars 2024

---

### ***11 - ENGAGEMENTS***

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en février 2027, à verser une somme de 155 835 \$ pour un bâtiment. Le contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 53 429 \$ en 2025 et 2026 et à 48 977 \$ en 2027.

# Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

## Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

|                                    | 2024           | 2023           |
|------------------------------------|----------------|----------------|
|                                    | \$             | \$             |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>              |                |                |
| Salaires et charges sociales       | 57 565         | 95 321         |
| Honoraires de consultants          | 408            | 27 124         |
| Honoraires professionnels          | 5 225          | 2 526          |
| Formation                          | 422            |                |
| Charges locatives                  | 3 342          | 3 150          |
| Assurances                         | 14 575         | 12 924         |
| Frais bancaires                    | 2 279          | 1 407          |
| Événements et communications       | 32             | 1 864          |
| Fournitures, logiciels et licences | 21 898         | 7 361          |
| Télécommunications                 | 14 078         | 14 198         |
| Entretien et réparations           | 357            |                |
| Frais de déplacement               | 304            |                |
| Adhésion                           | 4 792          |                |
|                                    | <b>125 277</b> | <b>165 875</b> |